



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 7 février 2025**Point n°01/2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 février à quinze heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

Date de convocation : 24 janvier 2025.

Membres présents : messieurs Patrice BOUTENEGRE, Philippe BOUTY, Jean-François DAURE, Patrick MARDIKIAN, Gérard DESAPHY, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Xavier BONNEFONT,

Mesdames Martine PINVILLE, Célia HELION, Nelly VERGEZ, Stéphanie GARCIA, Zalissa ZOUNGRANA.

Membre absent ou excusé : messieurs Michel CARTERET, François BONNEAU, François NEBOUT, Jérôme SOURISSEAU,

Mesdames Nicole BONNEFOY, Hélène GINGAST, Charline CLAVEAU, Caroline COLOMBIER.

Membre consultatif présent : monsieur Alain LEBRET.

Membre consultatif absent : monsieur Andreas KOCH.

Secrétaire de séance : madame Martine PINVILLE.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	12
Pouvoir(s)	0
Absent(s)	8
Votants	12

Objet : Compte – rendu des délégations d'attributions du Comité Syndical à Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis

Par délibération n° 27/2024 du 28 juin 2024, vous avez confié plusieurs délégations à Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, compte-rendu est fait des décisions prises dans le cadre de ces délégations :

DATE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE(S) PRENEUR(S) DEBITEUR(S)	OBJET DE LA DECISION
		Convention entre le Pôle Image Magelis, le CNAM ENJMIN et le preneur pour la mise à disposition temporaire de locaux au NIL (amphithéâtre et/ou atrium et/ou salles de réunion et/ou salles d'enseignement) aux 134/138 rue de Bordeaux à Angoulême. Mise à disposition consentie à titre gracieux, pas de caution, ni

AR Prefecture

016-251602595-20250207-POINT01_25-DE
Reçu le 17/02/2025

03/12/2024 12/12/2024 16/12/2024	L'ALPHA SCUCC Association des dirigeants commerciaux de France (DCF)	de règlement de provisions pour charges, ni de remboursement des diverses consommations. Coordination générale, logistique technique et assurance à charge du preneur. Occupation aux dates suivantes :
17/12/2024 17/12/2024 19/12/2024 06/01/2025	CREADOC OBJECTIF 3D 9^{ème} ART+ SO GAMES	04/12/2024 12/12/2024 18/03/2025 14 et 15/05/2025, 26 et 27/05/2025 17/01/2025 Du 20/01/2025 au 04/02/2025 13/03/2025, 12/06/2025, 11/09/2025, 04/12/2025
27/11/2024	TERRITORIA MUTUELLE	Avenant au contrat collectif de prévoyance complémentaire portant augmentation des taux de cotisations au 1 ^{er} janvier 2025.
28/11/2024	9^{ème} ART+	Convention de partenariat relative à l'organisation de la 52 ^{ème} édition du FIBD établie entre le SMPI Magelis et l'association 9 ^{ème} Art+.
03/12/2024	LISA	Convention cadre relative à l'organisation de la 5 ^{ème} édition du festival « courts d'école » qui vise à proposer la diffusion d'une sélection de films extraits de la programmation 2024 du « Poitiers Film Festival ».
16/12/2024	COLAS ENVIRONNEMENT	Convention d'occupation précaire et révocable autorisant la société COLAS ENVIRONNEMENT à installer des équipements sur le parking n° 2 situé rue des Abras [16000] dans le cadre d'études complémentaires de dépollution de l'ancienne friche industrielle Durandea à Angoulême, à compter du 20 janvier 2025 et pour une durée de 4 mois.
19/12/2024	Association LES SIFFLEURS	Convention précaire pour l'occupation du local n° 1 d'une superficie de 18.11 m² situé au 107, rue de Bordeaux à Angoulême, à compter du 1er janvier 2025, pour une période de 24 mois, pour accueillir les activités de création et de production de l'occupant. Pas de redevance, ni de remboursement de la TF mais règlement par l'occupant d'un montant forfaitaire mensuel pour charges de 98 € TTC. Abonnements et consommations liés au téléphone et à l'internet, à la charge de l'occupant, de même que le nettoyage, la surveillance et l'assurance des parties privatives.
15/01/2025	REBOUND CAPITAL GAMES	Avenant n°1 à la convention précaire pour l'occupation de locaux aux rez-de-chaussée et au 2 ^{ème} étage du 197 rue de Bordeaux à Angoulême portant modification de l'indexation de la redevance.
15/01/2025	Association LES MAINS SALES	Avenant n°1 à la convention précaire pour l'occupation de locaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble Le Nil au 152 rue de Bordeaux à Angoulême portant modification de l'indexation de la redevance.

Il vous est proposé de prendre acte des décisions exposées.

.....
Les membres du Comité syndical donnent acte, à l'unanimité, à Monsieur le Président des décisions énumérées ci-dessus prises par délégation du Comité.

Le Président,
Patrick MARDIKIAN



Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 17 Fév. 2025
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 17 Fév. 2025
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 17 Février 2025

Signé: Le Président

AR Prefecture

016-251602595-20250207-POINT01_25-DE
Reçu le 17/02/2025